



# LE BULLETIN DU PAYS



*Le Président et son équipe vous présentent leurs MEILLEURS VŒUX 2008*

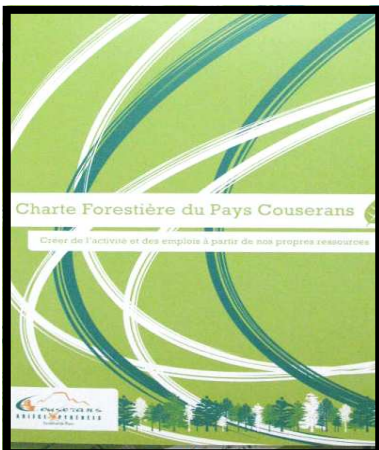
## ZOOM sur ....

### La Charte forestière du Pays Couserans

Élaborée en application de la loi d'orientation sur la forêt de 2001, et à l'initiative des acteurs locaux professionnels et collectivités, la charte forestière a pour but de valoriser au mieux, économiquement, écologiquement et socialement, la ressource forestière locale.

Un partenariat fort est instauré entre les signataires afin qu'un ensemble d'actions convergentes et coordonnées voit le jour au fil des prochaines années via les nouveaux programmes de financement.

Un guide a été édité par le Syndicat de Pays (document joint). Il rend compte du travail accompli en synthétisant les éléments de diagnostic, d'enjeux et les objectifs à atteindre.



**La charte forestière a été signée en fin d'année 2007 en présence de plus de 35 organismes.**

Après 3 années de travaux (diagnostic, enquête, groupe de travail définissant les actions précises pour les prochaines années), la charte forestière a été signée le 28 novembre 2007 dans les locaux du Syndicat de Pays en présence de plus de 35 organismes (élus, acteurs du monde forestiers, représentant de la filière forêt-bois-papier, représentants de l'accueil touristique, partenaires institutionnels...).

C'était également l'occasion de signer les premières conventions d'application mettant concrètement en oeuvre les objectifs de développement de la charte :

> la 1<sup>ère</sup> met en place des formations conjointes forêt publique-forêt privée permettant d'échanger des informations sur l'ensemble de la forêt Couserannaise. Les signataires sont le Syndicat Mixte du Pays Couserans, la FOGFOR (formation à la gestion forestière), l'Union des communes forestières du Grand Sud (UGS) et l'ONF. le chef de file est le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).

> la 2<sup>ème</sup> a pour objet d'améliorer la

riser la forêt de Sainte-Croix-Volvestre. Les signataires sont le Syndicat Mixte du Pays Couserans, la Communauté de Communes du Volvestre Ariégeois, la commune de Sainte-Croix-Volvestre, l'office de tourisme, l'association EVA, le Syndicat mixte de préfiguration du parc naturel régional, l'ONF, le CRPF, le Syndicat des forestiers privés d'Ariège ainsi que l'institut pour le développement forestier. le chef de file est le Syndicat mixte de préfiguration du parc naturel régional.

> la 3<sup>ème</sup> a pour objet de conforter les entrepreneurs de travaux forestiers dans le Couserans (accompagner la formation professionnelle et l'apprentissage, favoriser la création d'emplois dans ce domaine notamment par le biais du groupement d'employeurs, réalisation de chantiers références à but pédagogique).

Les signataires sont le Syndicat Mixte du Pays Couserans, le centre de formation professionnelle continue, le Syndicat mixte Ariège Valbois, l'ONF, la direction départemental de l'équipement et de l'agriculture ainsi que le groupement d'employeurs pour la professionnalisation des travaux forestiers. Le chef de file est l'ONF.

Janvier 2008

[www.pays-couserans.fr](http://www.pays-couserans.fr)

**bulletin d'information du Syndicat Mixte du Pays Couserans**

Château de Rozès, Espace Maurice Fauroux—Zone hospitalière du CHAC 09190 Saint-Lizier

☎ 05.61.66.98.90    📠 05.61.04.98.23    -    [contact@pays-couserans.fr](mailto:contact@pays-couserans.fr)

## Charte de Pays 2002-2012 : poursuite du Contrat de Pays (convention territoriale)

Alors que la contractualisation Pays s'affine pour la période 2008-2013, voici un rapide bilan des apports du Contrat de Pays 2003-2007 :

> près de 200 projets financés  
> un montant d'investissements publics et privés programmé de 40 millions d'euros.

> 70% de projets publics (zones d'activités, bibliothèques, logements, embellissements de village...).

Les projets privés se sont concentrés sur l'Axe 2 « valorisation des ressources locales » : ateliers de transformation agro-alimentaire, environnement...).

> 14 400 000 € de subventions en 5 ans de la part de l'Europe, de l'Etat, du Conseil régional et du Conseil général.

> A cela, il convient d'ajouter les projets du Contrat de pôle touristique (communautés de communes des cantons de Castillon, Massat et Oust) qui portent à 240 les actions

### La contractualisation Pays 2008-2013 :

Elle se poursuit donc, même si l'appellation administrative devient « convention territoriale ». Outre les objectifs stratégiques de la charte de développement durable du pays 2002-2012, elle suit les orientations générales du Contrat de Projet Etat-Région :

- accompagner le développement économique (infrastructures d'accueil, immobilier d'entreprise,...),
- conforter les potentialités de développement du tourisme,
- développer les services essentiels à nos espaces ruraux (pôles petite enfance...),
- créer des équipements structurant (notamment dans le domaine de la culture),
- favoriser l'habitat et le cadre de vie.

Les collectivités ainsi que les porteurs de projets privés pourront s'appuyer sur les dispositifs mis

en œuvre par le Syndicat de Pays pour la période 2008-2013 (contrat de Pays, contrat de Pôle touristique montagne, amélioration de l'habitat, développement culturel...).

Quelques modifications concernent notamment les questions environnementales désormais placées sous la responsabilité du Syndicat Mixte de préfiguration du parc naturel d'Ariège.

La convention territoriale définitive avec l'ensemble des partenaires financeurs devrait être signée dans les deux à trois mois.

**Dans tous les cas, pour la session de printemps, vos projets 2008 sont à déposer au Syndicat de Pays pour le:**

**29 février 2008**

Le comité des financeurs demande des projets prêts à être engagés.

Contact : Cyrille JACOB



### OMPCA, les derniers dossiers en milieu rural

Le 31 décembre 2007 a été clôturée l'Opération de Modernisation des Pôles Commerciaux et Artisanaux du Couserans, volet rural. Le comité de pilotage a pu se réunir une dernière fois pour donner son accord au financement de petits commerces et artisans implantés dans la zone rurale du pays.

Ainsi ce sont 6 dossiers qui ont été validés:

Un dépanneur électro-

ménager à Sainte Croix Volvestre, un épicier et un quincaillier à Massat, un buraliste à Seix et deux magasins de sports à Guzet.

Tout au long de cette opération démarrée en 2000, ce sont près de 42 dossiers de modernisations individuelles et 10 opérations collectives qui ont été traités. Les commerçants et artisans candidats à ces aides représentent la quasi-totalité du ter-

ritoire Couserannais. Ce sont néanmoins les bourgs secondaires de montagnes qui ont le plus sollicité ces aides financières pour améliorer leurs équipements.

L'OMPCA est donc sollicitée, et l'Etat a fait savoir, qu'au moins pour l'instant, il n'était pas prévu de reconduction de cette opération.

### A suivre :

La ville de St-Girons en collaboration avec sa communauté de communes d'agglomération doit réaliser très prochainement l'étude de sol géotechnique de l'actuel terrain de la piscine d'été de la ville, site que le conseil municipal a proposé pour l'implantation du pôle culturel et aquatique (Grand Projet de Pays).

Le résultat de cette étude de sol validera les conditions de meilleure implantation de l'équipement sur le terrain.